

Le Président,

- Vu les articles L. 712-2, et L.714-1 du Code de l'Éducation ;
Vu les articles D.714-20 et suivants du même code relatifs à l'organisation et aux missions des services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé ;
Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France approuvés par le décret n° 2019-942 du 9 septembre 2019 ;
Vu les statuts du service universitaire de santé étudiante adoptés par le conseil d'administration du 14 décembre 2023 ;
Vu l'avis du conseil d'administration du 14 décembre 2023 ;

arrête,

- Article 1** Monsieur Jean Maxime GUILLEMINOT est nommé directeur du service universitaire de santé étudiante constitué en centre de santé.
- Article 2** Le présent arrêté est soumis à publicité : il est affiché sur le site internet de l'université et publié au recueil des actes réglementaires tenu par la Direction Générale.
Il est notifié à l'intéressé.
- Article 3** Les dispositions du présent arrêté prennent effet immédiatement.
- Article 4** Le Directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 18 décembre 2023

Le Président,


Professeur Abdelhakim ARTIBA

